

Le départemental Equipes Jeunesses et Aînées

Toutes les associations doivent s'inscrire dans la catégorie qui correspond à leur niveau.

Pour les associations qui ont plus de 8 gymnastes, elles doivent en fonction de leur niveau s'inscrire dans une catégorie Fédérale (F – F1 – F2 – F3)

Jeunesses

Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en catégorie Fédérale (dès que l'on a **4 4^{ème} degré à tous les agrès**)

Aînées

Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en Fédérale (**dès que l'on a 4 5^{ème} degré**)

Pour s'inscrire dans les catégories fédérales se référer aux tableaux ci-dessous du Programme Fédéral 2019

Il faudra donc que le club choisisse la catégorie en fonction du niveau du club et pour ceux qui participent aux fédéraux bien se mettre dans la même catégorie au Départemental et au Fédéral.

26.3.3 : Les associations désirant participer à un Championnat National par équipes **doivent obligatoirement** participer durant la saison en cours au concours départemental ou régional dans la même catégorie. Ce sont les régions qui sont chargées de faire ce contrôle au moment des inscriptions des associations aux Championnats Nationaux.

Art. 26.8 - Répartition des catégories

AINÉES							
Catégorie	Nbre de GYMS	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré			
		6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	8 à 12	6	0	12	6	2	0
Fédéral 1	8 à 12	3	0	5	7	3	0
Fédéral 2	8 à 12	1	0	2	6	4	2
Fédéral 3	8 à 12	0	4	0	5	6	3

Les 8 meilleures notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés.

JEUNESSES						
Catégorie	Nbre de GYMS	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré		
		5 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	8 à 12	6	0	12	6	0
Fédéral 1	8 à 12	3	0	5	9	2
Fédéral 2	8 à 12	1	0	2	8	4
Fédéral 3	8 à 12	0	4	0	5	8

Les 8 meilleures notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés.

Art. 26.7 - Classement

26.7.1 : CLASSEMENT

Le classement est déterminé pour les Aînées et pour les Jeunesses en appliquant l'Art. 24.1:

Note aux agrès : 8 meilleures notes à chaque agrès (dont les minima)

Notes aux Ensembles : coefficient 2
(appliqué sur l'exécution individuelle, l'exécution d'ensemble et l'alignement)

- **Le logiciel Twist est disponible à la Fédération.**

Il est possible d'inscrire deux équipes en Fédéral en J et en A

Pour les associations qui ne correspondent pas aux critères ci-dessus ou qui n'ont pas 8 gymnastes

Les différentes catégories départementales

Jeunesses

P3 E3 5 à 9 gymnastes

P2 E2 10 à 16 gymnastes

P1 E1 17 et plus

Aînées

P3 E3 4 à 7 gymnastes

P2 E2 08 à 12 gymnastes

P1 e1 13 et plus

Pour les équipes qui s'engagent en Excellence E3 E2 E1 **pas de limitation de degrés**

Pour les équipes qui s'engagent en Promotion P3 P2 P1

3^{ème} degré maximum en Jeunesses

2 4^{ème} degré maximum en Aînées